

**PROCES VERBAL**

**UNION DES SYNDICATS DE  
CHAMONIX SUD**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**MERCREDI 22 NOVEMBRE 2006  
A 16H30**

# UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 22 novembre 2006

L'an deux mille six, le mercredi 22 novembre à 16:30 heures, les membres de l'**UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD**, se sont réunis en assemblée générale dans la salle : **DE L' AGENCE LAMY CHAMONIX : 80 RUE HELBRONNER CHAMONIX 74400** sur convocation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il est constaté que sont représentés les syndicats suivants :

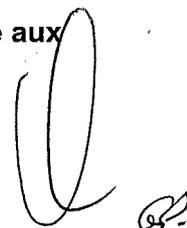
RESIDENCE CHAMONIX SUD : 610  
ABCDE : 1354  
F : 387  
GH : 807  
I : 672  
TRANCHE 2 : 2500  
GREPON : 921  
JONQUILLE : 1149  
CHAMOIS BLANC : 1440 soit un total de 9453/10000 èmes

Est absent et non représenté

LA ROSERAIE : 160

### ORDRE DU JOUR

- 1 - Election du ou des scrutateurs et du secrétaire de séance.
- 2 - Rapport du Président et du Directeur de l'**UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD** sur l'exécution de leurs missions.
- 3 - Approbation des comptes et quitus aux Présidents et au Directeur de l'**UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD** pour leur gestion.
- 4 - Approbation du budget prévisionnel de fonctionnement de l'exercice du 1er octobre 2006 au 30 septembre 2007.
- 5 - Approbation du budget initial prévisionnel de fonctionnement de l'exercice du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008.
- 6 - Désignation de la société **LAMY SA** en qualité de Directeur de l'**UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD**.
- 7 - Compte bancaire.
- 8 - Approbation du protocole d'accord et du projet d'acte de cession des parkings appartenant aux sociétés **SFGC/BARCLAYS'BANK** et **PIERRE ET VACANCES** au profit de l'**UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD**.
- 9 - Détermination d'une clef de répartition des charges concernant les parkings de l'**UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD**.
- 10 - Travaux : mise en place du dossier technique descriptif et quantitatif de mise aux normes des parkings et mise en place d'un appel d'offres.
- 11 - Vie de l'**UNION DES SYNDICATS**



30.06.2006  
30.07.2006

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**

Le Président de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD SUD étant statutairement Président de séance

**Monsieur PONCE assure cette fonction**

**1 - Election du ou des scrutateurs et du secrétaire**

Majorité nécessaire : majorité des présents et des représentés (art 14 des statuts de l'UNION)

**Est élu à l'unanimité :**

**Monsieur B ARCAGNI ( LAMY SA )secrétaire de séance**

**2 - Rapport du Président et du Directeur de l'UNION sur l'exécution de leurs missions**

Mrs PONCE (Président de l'UNION) et ARCAGNI (LAMY- Directeur de l'UNION) rendent compte des actions menées au cours de l'exercice écoulé.

**3 - Approbation des comptes et quitus au Président et au Directeur de l'UNION pour leur gestion**

Majorité nécessaire : majorité des présents et des représentés (art 14 des statuts de l'UNION)

**Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale approuve les comptes arrêtés au 30 septembre 2006 suivant relevé général des dépenses de : **120 817,63 Euros** soit :

- Dépenses de fonctionnement : **111 614,21 Euros**
- Dépenses procédure parkings : **9 203,42 Euros,**

L'assemblée générale approuve l'imputation et la répartition qui en sont faites, la situation de trésorerie, l'état des dettes et créances (pièces jointes à la convocation).

L'Assemblée Générale donne quitus au Directeur et aux Présidents de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD pour leur gestion ( Monsieur GRASSET et son successeur Monsieur PONCE)

**Résolution adoptée à l'unanimité**

**4 - Approbation du budget prévisionnel de fonctionnement de l'exercice du 1er octobre 2006 au 30 septembre 2007**

Majorité nécessaire : majorité des présents et des représentés (art 14 des statuts de l'UNION)

**Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice du **1er octobre 2006 au 30 septembre 2007** d'un montant de **243 605,00 Euros** (Pièce jointe à la convocation).

Mandat est donné au Président et Directeur pour appeler auprès des membres de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD des provisions trimestrielles payables d'avance et exigibles le premier jour de chaque trimestre, calculées sur la base du quart du budget prévisionnel.

**Résolution adoptée à l'unanimité**

**5 - Approbation du budget initial prévisionnel de fonctionnement de l'exercice du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008**

Majorité nécessaire : majorité des présents et des représentés (art 14 des statuts de l'UNION)

**Projet de résolution :**

Afin d'une part de voter le budget prévisionnel avant le début de l'exercice qu'il concerne, et d'autre part de permettre au Président et au Directeur d'exercer à l'encontre des membres de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD défaillants la faculté d'exiger par anticipation les provisions non encore échues et ce par voie de référé directement auprès du Président du Tribunal de Grande Instance de BONNEVILLE, l'Assemblée Générale, approuve le budget prévisionnel initial pour l'exercice du **1er octobre 2007 au 30 septembre 2008** d'un montant de **228 520,00 Euros**. Le montant de ce budget sera révisé lors de la prochaine Assemblée Générale, en fonction des dépenses réelles de l'exercice en cours, et des décisions concernant les charges courantes de fonctionnement.

Mandat est donné au Président et au Directeur pour appeler auprès des membres de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD, des provisions trimestrielles payables d'avance et exigibles le premier jour de chaque trimestre de l'exercice du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008, calculées sur la base du quart de ce budget prévisionnel, et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale portant sur sa révision.

**Résolution adoptée à l'unanimité**

**6 - Désignation de la société LAMY SA en qualité de Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD**

Majorité nécessaire : majorité des présents et des représentés (art 14 des statuts de l'UNION)

**Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale désigne à nouveau la société "LAMY SA" (Société Anonyme dont le siège social est à (33000) BORDEAUX, 4 allées de Tourny - RCS de Bordeaux numéro 323 842 450) en qualité de Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD des Syndicats de Chamonix sud suivant les modalités du contrat joint à la convocation, qu'elle approuve pour trois années à compter du 22 11 2006 et jusqu'au 22 11 2009.

Le mandat sera échu à l'expiration de cette période de trois ans.



L'Assemblée Générale, clairement informée par le syndic du projet de transmission universelle de patrimoine, au cours de l'année 2007, de la société "LAMY SA" à la Société Anonyme dénommée "SOCIÉTÉ LAMY" (anciennement " GESTRIM "), prend acte du fait que cette dernière viendra légalement aux droits de la société "LAMY SA" à compter de cette opération.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide d'ores et déjà de désigner purement et simplement en qualité de Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD , dès la date d'effet de ladite transmission universelle de patrimoine, la SA dénommée "SOCIÉTÉ LAMY" (Société Anonyme dont le siège social est à (75009) PARIS, 22 rue d'Aumale, - RCS de Paris numéro 303 336 119) en substitution de la société "LAMY SA" et ce jusqu'à la date du 22 11 2009.

Il est précisé que les clauses et conditions du contrat de mandat de Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD approuvé par la présente Assemblée Générale demeureront inchangées et continueront à produire leur plein et entier effet avec la SA dénommée "SOCIÉTÉ LAMY" jusqu'à son échéance du 22 11 2009.

### **Résolution adoptée à l'unanimité**

#### **7 - Compte bancaire**

Majorité nécessaire : majorité des présents et des représentés (art 14 des statuts de l'UNION)

#### **Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale dispense la Société « LAMY SA » de l'obligation d'ouverture du compte bancaire ou postal séparé au nom du Syndicat, et lui donne mandat pour maintenir dans ses comptes un compte bancaire individualisant toutes les sommes ou valeurs reçues et payées par le syndicat.

L'Assemblée Générale, en conséquence de la précédente résolution, décide d'ores et déjà de maintenir cette dispense au profit de la SA dénommée « SOCIETE LAMY » .

Cette dispense est valable jusqu'à l'échéance du mandat du syndic qui prendra fin au plus tard le 22 11 2009.

### **Résolution adoptée à l'unanimité**

Q  
G.P.

## **8 - Approbation du protocole d'accord et du projet d'acte de cession des parkings appartenant aux sociétés SFGC/BARCLAYS'BANK et PIERRE ET VACANCES**

Majorité nécessaire : majorité absolue des membres de l'UNION prenant part au vote (art 14 des statuts de l'UNION)

### **Projet de résolution :**

#### **PROTOCOLE D'ACCORD ET ACTE DE CESSIION DES PARKINGS A L'UNION**

L'assemblée générale approuve le protocole d'accord et le projet d'acte notarié comportant cession pour l'Euro symbolique des lots de parkings appartenant aux société PIERRE ET VACANCES et SFGC/BARCLAYS BANK (pièces jointes à la convocation) au profit de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD

Mandat est donné au Président de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD ( Monsieur Georges PONCE) et au Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD (Monsieur Bernard ARCANI - LAMY) pour signer ès qualités et pour le compte de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD ledit protocole d'accord ainsi que ledit acte notarié, et généralement faire le nécessaire

### **Résolution adoptée à l'unanimité**

#### **TRANSACTION AMIABLE PROCEDURE MONSIEUR KHAYAT**

L'assemblée générale accepte les termes de la transaction amiable avec Monsieur KHAYAT selon les modalités négociées par Le Président et le Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD ( pièce jointe)

L'assemblée générale donne mandat au Président et au Directeur de l'UNION DES SYNDIATS DE CHAMONIX SUD ès qualités de signer ledit protocole d'accord amiable et généralement faire le nécessaire

### **Résolution adoptée à l'unanimité**

## **9 - Détermination d'une clef de répartition des charges concernant les parkings de l'UNION**

Majorité nécessaire : majorité absolue des membres de l'UNION prenant part au vote (art 14 des statuts de l'UNION)

### **Projet de résolution :**

L'assemblée générale considérant que les seuls utilisateurs et ayants droits des parkings sont les copropriétaires composant les copropriétés membres de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD ci dessous :

- TRANCHE 1 : syndicats ABCDE, F,GH,I
- TRANCHE 2 : Bâtiments : Balme, Lognan, Forclaz, Chailloud, Genevrier, Triolet
- TRANCHE 3 : syndicats Jonquilles, Grépon,
- TRANCHE 4 : syndicat Le Chamois Blanc

Décide que les frais, tant de fonctionnement que de travaux ou d'investissements liés à la gestion desdits parkings seront répartis entre ces différents membres utilisateurs en fonction de leur de leurs quotes parts respectives dans les charges communes générales (voir tableau ci joint)

### **Résolution adoptée à l'unanimité**



**10 - Travaux : mise en place du dossier technique descriptif et quantitatif de mise aux normes des parkings et mise en place d'un appel d'offres**

Majorité nécessaire : majorité des présents et des représentés (art 14 des statuts de l'UNION)

**Projet de résolution :**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des conditions essentielles de l'étude de la société FLUITEC (document joint à la convocation) pour : 62 456,00 euros

- Décide d'effectuer cette étude telle que proposée par l'entreprise FLUITEC pour un montant de 62 456,00 Euros étant précisé que le début des travaux est souhaité au cours des deux prochains mois.

- Décide que les coûts de cette étude ainsi que les honoraires du Directeur de l'UNION tels que stipulés au contrat, seront prélevés sur le montant de l'indemnité payée par les société PIERRE ET VACANCES et SFGC/BARCLAYS'BANK dans le cadre du dossier de rétrocession des parkings.

- Mandate la commission travaux parkings pour participer aux réunions, donner des avis sur les travaux.

**11 - Vie de l'UNION**

**Georges PONCE :**

Président du CONSEIL DE L'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD

**Président de séance**

**Bernard ARCAGNI**

( LAMY) Directeur de l'UNION DES SYNDICATS DE CHAMONIX SUD

**Secrétaire de séance**

